

RAPPORT DE GESTION 2024 ACC26

Mesdames, Messieurs.

Conformément à la loi et au statut, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre association durant l'exercice clos au 31/12/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

J'ai effectué le lundi 10 février 2025 un travail de révision des comptes en présence de Madame la Présidente Claire LAVAYSSIERE et de Madame Yvelise Martinez LIENARD, comptable de l'Association. Tous les documents sociaux, comptes ou autres documents s'y rapportant m'ont été communiqués.

L'association a clôturé le 31/12/2024 les comptes de son exercice comptable, la durée de cet exercice est de 12 mois.

Le système comptable appliqué est celui de la comptabilité dite de la trésorerie suivant l'enregistrement des états de banque d'après la méthode des encaissements et décaissements.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 fait apparaître un déficit de 9.272,69 € contre une perte de 2.171,94 € pour l'exercice 2023.

Les produits d'exploitation ont baissé de 22.51 % pour atteindre 173.724,38€ Cette diminution (-16.026 €) est due principalement aux produits d'Octobre rose avec moins 10.000 € de reversement par le VRDR et 5.000,00 € en moins par CTH, de manifestations diverses (-11.312,00€) en 2023 une opération Noel magique VALRHONA exceptionnelle avait eu lieu rapportant 13.000,00€, non reconduite sur l'exercice.

D'autre part, une subvention de l'ARS de 7.500,00 € a été perçue dans le cadre de l'après-cancer

La facturation des séances d'autopalpation a augmenté de 3.600,00 €

Les charges de l'association ont baissé de 18.70 % pour atteindre 182.992,07€. Cette diminution s'explique en partie par une baisse des salaires et charges sociales (-16.027,00 €) correspondant au salaire du

commercial et pas de versement de dons effectués pour le soutien ados et la recherche (-30.000,00 € en 2023)

A noter une augmentation du coût de l'aide aux malades de 7.462,00 €.

Comme les autres années les frais de déplacements et défraiements sont abandonnés par les bénévoles au profit de l'association, justificatifs dûment annexés et visés par Madame la Présidente.

Deux investissements ont été effectués sur l'exercice :

- un pack outils pédagogiques pour l'alcool et la drogue pour 2.058,50 € financé à 100% par une subvention SDVA
- une imprimante pour 1.729,00 euros.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 111.953,24 € avant l'affectation du résultat 2024.

À la clôture de l'exercice au 31/12/2024 la trésorerie est positive de 97.869,35€ contre 107.523,81 € au 31 12 2023.

La valorisation comptable du bénévolat

L'engagement bénévole est un pilier essentiel du fonctionnement de notre association.

Sans leur implication et leur dévouement, de nombreuses actions et projets ne pourraient pas voir le jour

La valorisation des bénévoles consiste à estimer en équivalent monétaire le temps consacré par les bénévoles aux actions de l'association.

Leur comptabilisation constitue la règle et est inscrite au pied du compte de résultat.

La valorisation comptable du bénévolat n'a aucune incidence sur le résultat comptable de l'association car il ne génère pas de flux financiers

La valorisation se fait en fonction :

- Du nombre d'heures réalisées par les bénévoles sur l'année, estimé via un suivi des activités
- D'un taux horaire de référence basé sur le smic horaire brut (méthode la plus prudente)

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 42.437,21 € pour l'exercice 2024 contre 46.874,32 € en 2023.

L'association tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui consacrent de leur temps et de leur énergie à nos actions.

Leur engagement est essentiel à la réussite de nos missions !

Je n'ai relevé aucune insuffisance ou anomalie et constaté que l'enregistrement des écritures respectait bien le formalisme et la rigueur du plan comptable et qu'il donnait une image fidèle de l'association.

En conséquence, nous demandons aux membres présents à cette Assemblée générale de bien vouloir donner quitus aux comptes établis pour l'exercice 2024.

Fait à Romans sur Isère le 5 mars 2025.

Dominique BONNAND